

---

**PACTE REPUBLICAIN**

---

**VIVRE ET REUSSIR ENSEMBLE :  
LA NATION DANS LA MONDIALISATION**



**SOMMAIRE****CONSTAT ..... 5**

1. Face à la mondialisation, le retour des nations ? ..... 5
2. Une longue construction du sentiment d'appartenance nationale ..... 6
3. Les fondements de la nation française ..... 9
4. Une question juridique, un enjeu politique ..... 11

**CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT ..... 14**

1. Des institutions républicaines plus proches des citoyens ..... 14
2. Une politique d'intégration renforcée ..... 16
3. La promotion des valeurs de la République ..... 17
4. Donner à la jeunesse toute sa place dans le projet national ..... 18
5. Renouer avec l'école de la République ..... 19

**NOS PROPOSITIONS ..... 24**

1. L'affirmation d'une politique d'intégration et d'assimilation ferme et ambitieuse conforme à notre Histoire et à nos valeurs ..... 25
2. Conforter la mission de l'école républicaine, véritable creuset national. ..... 29
3. Instaurer un véritable parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense ..... 30

*«Avoir des gloires communes dans la passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple (...). Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle suppose un passé ; elle se résume pourtant dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ».*

*Ces phrases sont extraites de la célèbre conférence d'Ernest Renan de 1882, Qu'est-ce qu'une Nation ? Et qu'est-ce qui est le plus marquant dans ces phrases ? La modernité de cette vision et sa parfaite adaptation à la situation française actuelle. Dans une société marquée par les crises, les excès de l'individualisme et de la mondialisation, c'est bien avec le principe même de la nation qu'il faut aujourd'hui renouer, celui de l'adhésion volontaire à un projet collectif.*

Pour valoriser cette adhésion et ce sentiment d'appartenance à une ambition commune, nous proposons 3 grands axes de travail :

## **1. Affirmer une politique d'intégration et d'assimilation ferme et ambitieuse conforme à notre histoire et à nos valeurs**

Appartenir à une Nation a un sens et on doit aujourd'hui chercher à renforcer l'adhésion volontaire. Le projet républicain est né sur l'idée généreuse et novatrice de la participation de chacun au projet national. Nous sommes convaincus que cette idée est pleinement d'actualité, voilà pourquoi nous souhaitons renforcer la manifestation de cette volonté commune d'agir au service de la Nation.

**Proposition : Rétablir la manifestation de la volonté pour les demandes de naturalisation.**

**Proposition : Faire de la maîtrise de la langue par tous les citoyens présents sur le territoire, une priorité du prochain quinquennat.**

## **2. Conforter la mission de l'école républicaine, véritable creuset républicain**

La citoyenneté, ce sont des droits et des devoirs que chaque citoyen français doit respecter et suivre. La citoyenneté a une place centrale dans la société française, bien plus que dans d'autres pays parce que notre démocratie est fondée sur l'adhésion et la participation au projet national. La citoyenneté c'est aussi le meilleur rempart contre toute tentative de communautarisme, de repli identitaire ou d'isolement. Les principes de la citoyenneté sont nombreux et au premier desquels se trouvent le vote. Voter c'est appartenir à la Nation et vouloir agir pour elle. Le vote est donc l'essence même de la citoyenneté et de la nationalité. Nos propositions s'inscrivent donc dans l'objectif d'entretenir un « esprit citoyen ».

**Proposition : Accroître le référentiel culturel commun dès le plus jeune âge (Histoire, Géographie françaises...).**

**Proposition : Crée la semaine de la citoyenneté et de la Nation.**

### **3. Soutenir et valoriser l'engagement au service de la Nation**

La préparation de l'avenir a été une constante de l'action de Nicolas Sarkozy (réformes de l'Université, Grand emprunt pour les investissements d'avenir et de l'industrie, création du Grand Paris...). Nous pensons que la jeunesse qui est l'avenir de notre société doit aujourd'hui être au cœur du projet national. Nous proposons à terme de créer un Service civique universel qui permettra à chaque jeune de s'engager dans un projet d'avenir, utile à la société mais également pour chaque jeune qui verra ainsi sa place valorisée dans la société et ses compétences accrues. Ce service civique sera possible une fois que nous aurons instauré un véritable parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense.

**Proposition : Crée un véritable parcours de la citoyenneté du civisme et de l'esprit de défense.**

**Proposition : Renforcer et valoriser les liens entre l'armée et la Nation**

La cohérence de notre programme et de nos propositions s'inscrit dans la logique des droits et des devoirs de chaque citoyen. Il nous faut ainsi renouer avec l'idéal de la fraternité, fondement de la République, car comme le dit Paul Thibaud dans son essai pour la Fondation pour l'innovation politique : « *La fraternité peut aujourd'hui devenir une manière d'aider le patriotisme à surmonter ses doutes* »<sup>1</sup>. Nos convictions et nos valeurs sont fortes, ayons le courage de réaffirmer un discours de responsabilité et de fraternité au service de la Nation française.

---

<sup>1</sup> Paul Thibaud. La fraternité, Fondation pour l'innovation politique. Juin 2011

## CONSTAT

### 1. FACE A LA MONDIALISATION, LE RETOUR DES NATIONS ?

#### > La mondialisation et la Nation

##### ► La mondialisation, un phénomène ancien qui est aujourd’hui au cœur des préoccupations

La mondialisation n'est pas un phénomène récent puisque certains historiens ont daté la première mondialisation au 16<sup>ème</sup> siècle avec la découverte de nouveaux continents par l'Occident et la multiplication des échanges commerciaux lors de la Renaissance.

Néanmoins, depuis les années 1980, le monde a connu une transformation majeure avec le phénomène de globalisation, qui, s'il a été porté par les échanges économiques et commerciaux, n'a pas concerné uniquement ces secteurs. En effet, le développement de moyens de transports toujours plus rapides et performants ou l'émergence de puissances mondiales nouvelles, comme les BRICS par exemple (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud) ont profondément transformé le monde, devenu « village planétaire ».

Ces transformations majeures ont incontestablement modifié notre rapport à l'espace, au temps et à l'information. Aujourd'hui, une décision économique en Asie a des répercussions immédiates sur l'ensemble de la planète comme le montre l'exemple de la débâcle boursière américaine en 2008.

Dans le même temps, les migrations se sont multipliées. L'Organisation Internationale pour les Migrations estime que le nombre de migrants a dépassé 210 millions en 2010 et pourrait augmenter jusqu'à 400 millions en 2050. Cela représente aujourd'hui plus de 3% de la population mondiale.

Le raccourcissement des distances, l'interpénétration des peuples et des cultures, la multiplication des échanges de tous ordres, l'ensemble de ces flux planétaires semblent parfois aplatis les différences entre les peuples. L'exception culturelle française est une idée qui a émergé dans ce contexte pour maintenir l'idée d'une spécificité française et au-delà, l'importance de la diversité culturelle face aux risques d'uniformisation. Dans le même temps, l'idée d'une adhésion volontaire et d'une appartenance à la Nation française a paru désuète aux yeux de certains qui enterraient un peu vite l'idée de nation. Trop souvent la gauche a oublié ce que Jaurès énonçait il y a un siècle : « *La nation est le seul bien des pauvres* ».

#### > L'Europe, une barrière protectrice ?

L'Europe a parfois été pensée comme un projet alternatif à la Nation. Ce malentendu explique les ambiguïtés de la construction européenne et la méfiance que suscitent les institutions européennes. C'est ce que relève par exemple Pierre Manent dans La raison des nations, publié en 2006. L'Europe est pourtant le cadre dans lequel la France peut réussir son développement économique, politique et international. Concilier le projet national et le projet européen est un défi vital à l'heure où les grandes puissances régionales s'affirment comme la Chine, l'Inde, le Brésil...

Il nous faut penser une nouvelle Europe qui ne soit pas un projet ficelé mais un processus d'intégration concerté et accepté par les peuples. Europe et nations sont conciliaires car il en va du projet national comme du projet européen, c'est-à-dire qu'ils doivent être fondés sur l'adhésion et la volonté d'avancer dans des projets communs.

## **2. UNE LONGUE CONSTRUCTION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE NATIONALE**

### **> La nation, une construction politique et culturelle**

L'unification de la nation française est un long effort de plusieurs siècles dans lequel l'Etat –quel que soit le régime- a joué un rôle décisif en s'appuyant sur une grande diversité d'instruments et de politiques : la langue, l'armée, la fiscalité, la culture, la valorisation de « héros exemplaires », l'affirmation d'un pouvoir souverain fort...

Parmi ces leviers, l'armée et l'école ont joué un rôle particulièrement décisif. Le mythe qui s'est créé autour des « Hussards noirs » de la République, s'il ne doit pas nous faire oublier qu'il y eut des difficultés ; souligne néanmoins que l'école a joué un rôle central de creuset républicain, en particulier dans la transmission d'un référentiel culturel commun.

Tantôt par adhésion, tantôt sous la contrainte, tantôt par incitation, l'unification s'est construite progressivement, non sans heurts nous l'avons dit, jusqu'à ce que la France devienne aux yeux de beaucoup l'archétype de l'Etat-Nation centralisé et jacobin. Cette image doit tout de même être relativisée, un livre comme La composition française de Mona Ozouf montre bien la complexité des jeux identitaires et les tensions qui ont toujours persisté et qui demeurent dans les régions françaises. La conciliation entre unité et diversité est un défi permanent pour la France.

### **> La France, une tradition d'intégration<sup>2</sup>**

La France a une « tradition » d'immigration depuis le milieu du XIXème siècle. Cela est lié à sa situation « exceptionnelle » en Europe de nation d'immigration dans un continent d'émigration<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Cf dossier les Défis de l'immigration, rédigé pour la convention de juillet 2011

En effet, la France a été le premier pays à effectuer sa transition démographique et a eu des besoins importants de population, pour des raisons économiques, politiques ou militaires. Le rayonnement politique et culturel de la France et les opportunités de développement ont également joué un rôle d'attraction pour des populations attirées par un destin meilleur.

Les immigrés étaient d'abord originaires de pays « proches » géographiquement ou politiquement, comme l'Italie ou la Pologne.

Après la Seconde guerre mondiale, les origines se sont diversifiées avec des populations en provenance d'Espagne, du Portugal, de la Yougoslavie, du Maghreb ou de la Turquie, qui contribuent au développement de la France.

Avec la décolonisation, l'effondrement du bloc soviétique, la mondialisation et les conflits africains, l'immigration en France devient plus hétérogène encore que par le passé avec des flux provenant d'Afrique subsaharienne, d'Europe centrale et de Chine. Des études convergentes de l'INED, de l'INSEE ou de démographes comme Michèle Tribalat ou Gérard Noiriel soulignent ainsi le fait qu'au moins un quart de la population française a un parent ou un grand-parent immigré.

C'est avec le début de la crise, en 1974, que la France décide officiellement d'arrêter l'immigration de travail, tout en favorisant le regroupement familial et les dispositifs d'aide au retour dans les pays d'origine. Au fil des « Trente Piteuses », des tensions sociales et économiques émergent, qu'un fléchissement de politiques d'assimilation va aggraver.

L'arrivée au pouvoir de la gauche en 1981 se traduit par une première vague de régularisation massive de clandestins. Le Gouvernement Jospin reproduira cette erreur. Les alternances droite-gauche sont à chaque fois marquées par des revirements dans la politique migratoire de la France, la gauche affichant un laxisme certain tandis que la droite réaffirme une politique de fermeté.

Il manquait cependant une doctrine claire sur ce thème. En 2006, avec la loi Sarkozy sur l'immigration, le ministre de l'Intérieur de l'époque introduit le concept d'immigration choisie dans le débat politique. C'est aujourd'hui la ligne directrice de la politique migratoire de notre majorité.

## > L'émergence de nouveaux enjeux

### ► Réussir l'assimilation des nouveaux immigrants.

L'arrivée d'une importante population immigrée depuis les années 1960 et par la suite la politique du regroupement familial a conduit à une augmentation de la part des immigrés dans la population française. Cette situation est aujourd'hui une réalité indéniable de la société française. En 2007, il y avait 5,2 millions d'immigrés en France soit 8,3% de la population et on comptait également 3,7 millions d'étrangers soit 5,8% de la population là aussi selon les données de l'INSEE. Ces chiffres soulignent l'enjeu majeur que constitue l'intégration et l'assimilation au

<sup>3</sup> Marie-Claude Blanc-Chaléard. Histoire de l'immigration. La découverte. 2009

projet de la Nation. En 2010 par exemple, sur 832 799 naissances en France selon l'INSEE, 134 891 enfants étaient nés avec un parent né en France et un parent né à l'étranger et 91 658 avaient leurs deux parents nés à l'étranger. La priorité de notre famille politique doit être de renouveler une politique ambitieuse d'intégration car il en va de l'avenir de notre société.

Comme l'expliquait récemment le Haut Conseil à l'Intégration dans son rapport La France sait-elle encore intégrer les immigrés ?, « *l'intégration : ça marche* ». En effet, en dépit d'obstacles ou de difficultés persistantes, il y a des signes que notre politique d'intégration parvient toujours à assimiler de nombreuses personnes dans notre pays. Le HCI apporte en effet un certain nombre d'éléments qui viennent étayer ce constat. Les enfants d'immigrés sont en moyenne plus diplômés que leurs parents et accèdent à des postes plus élevés que leurs parents. La méritocratie républicaine subsiste dans notre pays pour ceux qui veulent réussir par leur travail. De même, s'il persiste un différentiel entre les immigrés et les Français pour la proportion de ménages propriétaires, le différentiel tend à diminuer ces dernières années. En effet, le pourcentage d'immigrés propriétaire était de 33,6% en 1992 contre 39% aujourd'hui et même 51% pour les descendants d'immigrés. (contre 59% de Français propriétaires).

Si l'intégration « à la française » continue d'apporter des éléments tangibles de son efficacité, c'est grâce à un message fort sur l'appartenance commune à la Nation. Si certains critiquent cette approche républicaine de l'assimilation au nom d'un droit à la différence qui a provoqué tant de difficultés dans notre société, ils n'ont qu'à observer la situation d'autres pays voisins de la France. Nous refusons catégoriquement le glissement de notre modèle vers un système de type communautariste. Nous sommes convaincus que la République est un projet d'avenir qui doit permettre à chacun de trouver sa place. Il faut d'ailleurs noter que nos voisins et partenaires européens comme l'Allemagne ou la Grande-Bretagne, ont par la voix de leurs dirigeants, Mme Merkel et M. Cameron, acté l'échec du modèle multiculturaliste qui voit les individus coexister sans sentiment d'appartenir à une même nation et donc à un même projet collectif.

Plus que jamais, les valeurs républicaines doivent être mises en avant pour être le ciment d'une identité partagée et revendiquée par tous.

## ► Une place pour tous dans la Nation

La question de l'intégration se pose avec plus d'acuité aujourd'hui parce qu'en plus des difficultés de la Nation à s'exprimer dans le cadre de la mondialisation, d'autres groupes et structures qui jouaient un rôle essentiel d'intégration ont été affaiblis au cours des dernières décennies.

La suppression de la conscription en 1997 pour accompagner la professionnalisation de l'armée française a été ressentie comme une perte d'un des vecteurs essentiels au service de la cohésion de générations entières, notamment chez les plus jeunes. Ce dispositif était essentiel car il a pour partie fait évoluer notre droit de la nationalité dans l'histoire et a également poussé à l'instauration de nouveaux dispositifs comme les Epide ou le service civique.

Le creuset de l'école républicaine a été mis à mal dans les années 1980 avec l'affirmation d'un droit à la différence et par la mise en œuvre d'un pédagogisme éducatif très proche des idées soixante-huitarde. Dans le même temps, l'Eglise ou les organisations militantes ont vu le nombre de leurs fidèles ou de militants diminuer, réduisant ainsi des structures qui participaient à l'assimilation de nombreuses personnes à la Nation française.

La crise économique qui a accompagné l'affaiblissement des structures syndicales par exemple, a certainement joué un rôle majeur dans les difficultés de l'intégration. Les difficultés économiques que la France affrontent depuis de nombreuses années a ralenti la progression sociale et l'intégration par le travail. Enfin, les évolutions sociétales qui ont touché les familles ont également pu avoir un certain impact dans cette situation. Cette « crise » de l'intégration à la française s'est manifestée à plusieurs reprises dont un certain nombre ont pu choquer nos concitoyens, notamment lorsque l'hymne national a été sifflé au cours de rencontres sportives.

Notre objectif est donc de comprendre que la société a changé et qu'il faut aujourd'hui s'appuyer sur d'autres ressorts pour conforter l'esprit d'unité nationale. Nous croyons en effet que la promesse républicaine qui doit permettre à chaque individu de trouver sa place dans la société par son mérite et par son travail est particulièrement importante. Nos jeunes notamment sont à la recherche de repères. Nous devons promouvoir de nouveaux dispositifs à même de répondre à cette envie d'agir pour son prochain et de s'inscrire dans le projet national.

### **3. LES FONDEMENTS DE LA NATION FRANÇAISE**

#### **> Une langue commune**

► **L'unité de la Nation autour d'une langue commune** est une problématique politique très ancienne. L'Edit de Villers-Cotterêts a imposé dès 1539 la langue française, comme langue commune à tous les documents administratifs. Ce fut une première étape indispensable dans la construction d'une culture commune.

La maîtrise de la langue est un élément indispensable du vivre-ensemble et de la cohésion nationale. Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui on évalue à plus de 3 millions, le nombre de personnes en difficulté linguistique ou en situation d'illettrisme, soit 9% de la population âgée de 18 à 65 ans (source : ANLCI). Par ailleurs, lors des Journées Défense et Citoyenneté (ex JAPD), les tests pratiqués sur le niveau de maîtrise de la langue permettent d'observer que 21% des jeunes âgés de 17 ans ont un niveau insuffisant de maîtrise de la lecture, dont 5% sont en situation d'illettrisme. Il y a là un enjeu majeur pour l'avenir de notre société et de notre nation lorsque tout le monde s'accorde à reconnaître que la langue est un des éléments incontournables de l'identité française.

► **Des dispositifs importants existent pour la formation à la langue française des migrants.** 60 millions d'euros environ y sont consacrés par an par les différentes administrations nationales

ou locales. Cet effort est sans doute l'un des plus importants en Europe, notamment à travers les Contrats d'accueil et d'intégration, le programme « ouvrir l'école aux parents ». Au total, entre 100 000 et 150 000 étrangers suivent chaque année des cours de langue française. Nous devons conforter ces pratiques et développer pour tous les citoyens français des dispositifs simples d'accès et non stigmatisants pour lutter contre l'illettrisme ou les difficultés linguistiques.

## > La mémoire et l'Histoire commune

La France est riche d'un passé glorieux. Evidemment ce constat ne doit pas occulter certaines pages sombres qui font également partie de notre Histoire. Mais depuis quelques années, la repentance et l'idée que la France est responsable de tous les maux de l'Histoire se sont répandues. Le rapport de confiance et d'adhésion à la France a souffert au cours des dernières décennies à la suite de discours qui critiquaient le patriotisme, élément pourtant indispensable à l'assimilation. S'y est ajouté la transmission d'une rancœur coloniale que le climat de repentance a entretenu de manière tout à fait nuisible. Enfin, la propension au dénigrement et au déclinisme renforce l'idée d'une Nation dans l'échec. Nous ne devons plus l'accepter. Comme l'écrivait Max Gallo en 2006 dans son ouvrage, *Fier d'être Français*, « *en rejetant l'histoire de France, en la condamnant, ce n'est pas seulement cette intégration qu'on rend difficile, c'est la survie de la Nation qui est en question* ».

Les références communes issues de l'Histoire doivent être notre guide. L'Histoire française est riche, multiple et complexe. Pourtant si nous sommes aujourd'hui Français, et cela a un sens, c'est que nous sommes le fruit de cette Histoire. Notre système juridique est largement issu du droit romain, notre langue est française, nos valeurs sont issues du mélange réussi entre foi judéo-chrétienne et universalisme des Lumières. Ces quelques éléments parmi tant d'autres expliquent notre spécificité et notre identité et tout le monde peut se les approprier, quelle que soit son origine ou sa confession. Personne n'a le monopole de l'Histoire de France.

La Nation française s'est construite sur ces héritages et nous voulons les promouvoir car c'est ce qui nous permet de vivre ensemble, riches de la diversité de la société, elle-même directement liée à notre histoire. Lorsque n'importe quel citoyen se rend à Oradour-sur-Glane, la question de son origine ou de sa situation ne se pose pas. Seuls le recueillement et le poids de l'Histoire apparaissent. C'est cela promouvoir la mémoire commune. C'est renforcer l'adhésion commune à un avenir partagé et rappeler à chacun ses responsabilités et son inscription dans le passé. Les valeurs de la République sont les mêmes pour tous et sont au fondement de notre Nation.

## > Les valeurs

### ► La devise républicaine

Les valeurs de la Nation sont notre bien commun. Elles sont le fruit de notre Histoire. La devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité » n'appartient à aucun camp. Elle symbolise l'unité de la Nation autour de valeurs fondamentales qui nous permettent de nous inscrire dans l'universalisme français. Elles sont indissociables les unes des autres car cela conforte la cohésion du projet républicain.

Néanmoins, cette devise qui soutient notre creuset républicain, doit être complétée de deux valeurs qui nous paraissent incontournables, l'égalité hommes-femmes et la laïcité.

#### ► L'égalité hommes-femmes

L'égalité hommes-femmes a fait l'objet de nombreuses avancées ces dernières décennies. Mais cela ne doit pas nous conforter dans un discours d'autosatisfaction alors que des problèmes importants subsistent, notamment au vu des violences que les femmes subissent. C'est la société dans son ensemble qui doit changer son regard sur la place des femmes car la modernité d'une société se mesure à la place que les femmes y occupent. Nous ne devons pas transiger sur ces principes.

#### ► La laïcité

La laïcité est un projet collectif permanent car notre société évolue et il faut réaffirmer constamment notre volonté de voir ce principe républicain défendu. Nous avons agi pour promouvoir ce principe au cours des dernières années, que ce soit dans les écoles ou dans la société dans son ensemble.

Si nous mettons l'accent sur ce principe, c'est que nous considérons que la laïcité est un projet de tolérance et de respect indispensable à la cohésion nationale et au vivre-ensemble. La laïcité a permis dans notre histoire que chacun puisse vivre sa foi sans craintes mais dans le respect des lois de la République et des convictions de l'autre. Chacun est libre de ses opinions et de ses croyances mais nous sommes tous tenus de respecter les règles du vivre-ensemble. Ce point d'équilibre est un atout majeur de la société française.

## 4. UNE QUESTION JURIDIQUE, UN ENJEU POLITIQUE

### > Les changements de législations sur la nationalité au cours de l'Histoire

De nombreuses évolutions ont eu lieu dans le domaine de la nationalité au cours des dernières décennies. Aujourd'hui cette question se pose avec plus d'acuité encore face à la mondialisation et devant l'émergence de nouveaux enjeux comme l'intégration d'immigrés nombreux sur le territoire national ou l'affaiblissement de référentiels communs comme la langue, les valeurs ou l'histoire.

Si l'idée d'un sentiment national est ancien en France, certains historiens l'évoquent dès la guerre de Cent ans, le terme et la notion de nationalité n'émergent réellement qu'au 19<sup>ème</sup> siècle à la suite de la Révolution française, qui met fin à la dépendance des sujets à l'égard du Roi (le régnicole). Pourtant la question du droit du sol et du droit du sang se pose dès le 16<sup>ème</sup> siècle lors des conflits de succession par exemple (l'arrêt Mabille de 1576 écarte ainsi la condition de naissance sur le sol français au profit de la seule condition de résidence pour être considéré comme régnicole).

Le droit du sang est clairement établi en 1804 avec le Code civil et vise à émanciper l'individu d'une appartenance et d'une dépendance par rapport à l'Etat. Ce *jus sanguinis* se développe dans le monde entier au 19<sup>ème</sup> siècle à travers de nombreuses législations influencées par le rayonnement du Code civil.

Cependant, la conscription des citoyens français pour l'Armée était ressentie comme une injustice. En 1851, la France réintroduit le droit du sol en plus du droit du sang pour répondre à cette inégalité. La possibilité de répudier la nationalité française pour éviter la conscription est d'ailleurs abandonnée en 1889. La France crée ainsi sa double situation d'acquisition de la nationalité par le sang et par le sol.

Entre 1927 et 1993, le droit de la nationalité et le droit civil sont clairement distingués, pour mettre les dispositions relatives à la nationalité dans un texte à part entière. A la suite de la Commission Marceau Long, le droit de la nationalité fait son retour dans le cadre du code civil et introduit une évolution importante : la manifestation de la volonté comme condition d'obtention de la nationalité française. Cette manifestation de la volonté ne remet pas en cause le droit du sol mais cherche à renforcer le sentiment et l'adhésion à projet commun de la Nation. La majorité socialiste revient sur la conception traditionnelle de l'adhésion en 1998 en supprimant cette conception élective et en permettant une automaticité demandée par les parents d'un mineur âgé de treize ans. On en revient à des principes de 1889 !

Par la suite, la loi du 16 juin 2011 a initié un retour vers la manifestation de l'adhésion en conditionnant les naturalisations à la connaissance de l'histoire, de la culture et de la société française ainsi que la signature d'une charte des droits et des devoirs.

**Nous devons conforter le sentiment d'appartenance commun à la Nation française qui est à la base du contrat qui lie l'ensemble des Français entre eux autour de l'ambitieux projet républicain. Chacun doit se sentir pleinement engagé au service de la France et du destin commun en connaissant et en respectant ce contrat.**

**Nous agirons en faveur de l'unité de la Nation autour des valeurs qui rassemblent tous les citoyens au-delà des clivages, politiques par exemple, qui peuvent exister.**

**Nous renforcerons la promotion sociale et la méritocratie républicaine car l'école est le levier principal pour une intégration réussie et une adhésion confortée à la Nation.**

**Nous devons enfin tenir un langage de vérité et valoriser notre jeunesse. Elle est l'avenir de notre société et nous devons lui proposer un véritable engagement au service des autres.**

## CE QUE NOUS AVONS DEJA FAIT

### 1. DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES PLUS PROCHES DES CITOYENS

La Nation française est fondée sur l'idée d'une participation des citoyens à la vie démocratique et aux devoirs qui y sont liés.

#### > Une Justice et des lois, expression de la volonté des citoyens

##### ► Participation des citoyens à la Justice

La loi du 11 août 2011 met en place une participation des citoyens à la Justice. Ce texte prévoit que deux citoyens siègeront désormais aux côtés de trois magistrats au sein du tribunal correctionnel et dans les chambres d'appels correctionnels pour juger les atteintes violentes aux personnes. Chaque citoyen prêtera serment. Il ne pourra être appelé à siéger plus de 10 jours dans l'année. Ils pourront poser des questions au prévenu, à la partie civile, aux témoins et aux experts en demandant la parole au président.

Ces citoyens assesseurs participeront également à l'application des peines. Le tribunal de l'application des peines composée de trois magistrats professionnels et de deux citoyens assesseurs, se prononcera sur des mesures de libérations conditionnelles. Il en sera de même en appel pour l'application des peines.

##### ► La Question prioritaire de constitutionnalité

Avec la révision constitutionnelle du 24 juillet 2008, les citoyens peuvent désormais contester la constitutionnalité d'un texte lors d'une instance en cours devant une juridiction. La loi, expression de la souveraineté du peuple, ne pouvait pas être remise en cause dès lors qu'elle était promulguée, cela est aujourd'hui possible.

A l'occasion d'une instance en cours, un citoyen, estimant qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, peut demander au juge de transmettre au Conseil constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité afin qu'il évalue cette question. Ainsi, la place du citoyen dans les débats démocratiques et dans le respect de la Constitution est renforcée. Il s'agit là d'une avancée

##### ► Saisie du Conseil Supérieur de la Magistrature par les citoyens

Dans une Nation démocratique et de citoyens égaux, aucune institution ne doit être au-dessus des lois de la République. Il fallait moderniser le Conseil Supérieur de la Magistrature pour le rapprocher des citoyens.

Tout justiciable qui estime, qu'à l'occasion d'une procédure judiciaire le concernant, le comportement adopté par un magistrat dans l'exercice de ses fonctions est susceptible de recevoir une qualification disciplinaire, peut saisir le Conseil supérieur de la magistrature. Cette plainte doit préciser les reproches adressés à un magistrat, ainsi que les éléments permettant d'identifier la procédure en cause. Lorsque la plainte est recevable, une enquête est diligentée et peut conduire à des sanctions. Les citoyens sont ainsi assurés d'une égalité de traitement et les magistrats protégés de l'arbitraire.

## > Une armée qui conserve toute sa place au sein de la société

### ► Un livre Blanc pour la défense et sa place stratégique qui promeut l'esprit de défense

Un livre Blanc sur la défense, sa place et son avenir a été remis au Président de la République en juin 2008. Il préconise de donner une impulsion nouvelle dans plusieurs domaines : la formation des jeunes comme des élus locaux ; la rénovation de la journée d'appel et de préparation à la défense (JAPD) [devenu Journée défense et citoyenneté] ; le service civique ; une organisation cohérente et attractive des volontariats susceptibles d'être mobilisés au service de la sécurité de la France.

### ► Un engagement international fort qui fait la fierté des Français

Depuis 2007, la France a pris toutes ses responsabilités sur la scène internationale :

**En Afghanistan** : Afin de lutter contre le développement du terrorisme international et afin de favoriser la mise en place d'un Etat afghan responsable, la France a renforcé son engagement en 2008. Un transfert progressif des responsabilités de sécurité aux Afghans est en cours et nos militaires seront bientôt de retour en France, avec le sentiment du devoir accompli.

**En Libye** : La détermination sans faille de la France et du Royaume-Uni a permis en mars 2011 de mobiliser la Communauté internationale et de faire adopter par les Nations unies, une résolution autorisant à protéger le peuple libyen contre l'action meurrière du colonel Kadhafi. La Libye est aujourd'hui un pays qui a retrouvé la maîtrise de son destin et que nous devons accompagner.

**En Côte d'Ivoire** : Les forces françaises ont agi dans le cadre du droit international (résolution 1975 du conseil de sécurité des nations unies) pour neutraliser les armes lourdes des forces de Laurent Gbagbo qui après avoir perdu les élections, menaçait la population et les ressortissants français.

Soutenir et engager nos forces militaires demande du courage et de la détermination. Grâce au professionnalisme de nos armées, nous avons pu voir la France renouer avec ses traditions de pays de la Liberté et des Droits de l'Homme qui sont aussi à la base de notre pacte républicain.

**► L'Outre-mer a toute sa place au sein du destin national**

L'année 2011 a été l'année de l'Outre-mer. Au-delà des questions de développement économique ou social, l'Outre-mer a été valorisée pendant cette année pour rappeler notre attachement à ces territoires et leur place pleine et entière au sein de notre communauté de destin. Des militaires des différents territoires d'Outre-mer ont ainsi ouverts le défilé du 14 juillet cette année. Le service militaire adapté (SMA) a été développé pendant le quinquennat d'ici 2013, conformément à la volonté du président de la République, l'offre de formation sera doublée pour bénéficier à 6 000 jeunes par an. Le service militaire adapté est une fierté et une réussite des territoires d'Outre-mer que nous devons continuer de soutenir. C'est aussi grâce à cela que l'on souligne son adhésion à la France.

## **2. UNE POLITIQUE D'INTEGRATION RENFORCEE**

**> Le contrat d'accueil et d'intégration**

**► Afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants, un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) spécifique a été créé (loi du 24 juillet 2006).** Destiné aux bénéficiaires du regroupement familial, il est signé entre l'Etat et les deux parents. Ses bénéficiaires doivent suivre une formation spécifique qui les sensibilise à un certain nombre de devoirs et de valeurs républicaines. En effet, le CAI repose principalement sur l'enseignement de la langue française et des valeurs républicaines comme la laïcité, l'égalité hommes-femmes, l'interdiction de la polygamie et surtout l'obligation de scolarisation pour les enfants de 6 à 16 ans.

**Le respect du CAI conditionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 le renouvellement de la première carte de séjour et l'obtention de la carte de résident de longue durée.**

Le contrat d'accueil et d'intégration a été expérimenté dès 2003 puis généralisé à l'ensemble du territoire fin 2008. **En 2009, plus de 97 000 contrats ont été signés et ce sont environ 500 000 personnes qui se sont engagées dans ce contrat depuis 2003, dont plus de 300 000 depuis 2007, soulignant la force de la tradition d'intégration à la française basée sur des droits et des devoirs.**

Enfin, un prix de l'Intégration a été créé pour valoriser les parcours exemplaires d'assimilation dans la Nation française et mettre en avant ces profils.

**> Améliorer la maîtrise de la langue française pour les postulants à la nationalité française****► Un niveau de langue plus élevé pour les candidats à la naturalisation**

La loi du 16 juin 2011 a introduit de nouvelles conditions pour accéder à la nationalité française. Ces conditions concernent les postulants à la naturalisation et les personnes souhaitant acquérir la nationalité à raison de leur mariage avec un ou une Français(e). A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012, le candidat à la nationalité devra prouver qu'il maîtrise le français au niveau « B1 oral ». Ce niveau équivaut à celui acquis en fin de scolarité obligatoire. Il permet de vivre de façon normale dans un pays et de participer à des conversations simples. Les candidats à la nationalité française devront prouver, par un diplôme ou une attestation, qu'ils ont acquis ce niveau. Les attestations sont délivrées par des organismes agréés par le Ministère de l'Intérieur ou disposant du label « Français Langue d'Intégration ». L'attestation de maîtrise de la langue sera à la charge de l'étranger et s'ajoutera au droit de timbre déjà existant pour toute demande de naturalisation.

**Par ailleurs, cette loi introduit des évolutions allant dans le sens de la manifestation de la volonté de la part du demandeur. Il est désormais demandé aux candidats à la naturalisation une connaissance de l'histoire, de la culture et de la société française ainsi que la signature d'une charte des droits et des devoirs.**

### **3. LA PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE**

#### **> La laïcité, un élément incontournable du vivre-ensemble**

##### **► L'émergence d'un Code de la Laïcité**

Intitulé « Laïcité et liberté religieuse, recueil de textes et jurisprudence » et réalisé sous l'égide du Ministre de l'Intérieur, ce document marque une première étape importante dans la rédaction d'un véritable code de la Laïcité que l'UMP appelle de ses voeux. Ce texte permet de réunir l'ensemble des sources constitutionnelles, législatives, réglementaires et les circulaires et conventions internationales qui donnent un cadre à la laïcité en France.

La laïcité n'est pas l'outil un outil de combat contre quelque religion que ce soit mais est l'instrument indispensable à la cohésion et au vivre-ensemble. Elle permet aussi parfois de lutter contre certains extrémismes. Avec cet outil de synthèse, les règles seront plus claires pour tous au plan local (administrations, élus et responsables religieux).

##### **► Résolution parlementaire d'attachement au respect des principes de la laïcité, fondement du pacte républicain et de la liberté religieuse**

Au mois de mai 2011, une résolution parlementaire a été votée à l'initiative de Jean-François Copé et Christian Jacob pour rappeler l'attachement aux principes de la laïcité. Cette résolution votée uniquement par la majorité présidentielle a permis de solenniser une nouvelle fois l'attachement à ce que constitue un principe fondateur du pacte républicain inhérent à l'identité constitutionnelle de la France. De nombreuses propositions ont été avancées qui pour un partie d'entre elles ont déjà trouvées leur traduction dans certains dispositifs (exemple : la rédaction

d'un Code de la Laïcité). L'objectif était également d'alimenter le débat et la réflexion pour renforcer ce principe essentiel du vivre-ensemble. Nous avons une nouvelle fois su être au rendez-vous du courage et de la conformité avec nos valeurs.

## > L'égalité hommes-femmes, chacun doit être respecté

### ► La loi sur le port du voile intégral

Inconnu il y a encore quelques années, le port de la burqa ou du niqab commençait à se développer dans certains quartiers de notre pays. Il ne s'agissait pas d'une question d'immigration ou de religion. Mais il était de notre devoir de républicains de ne pas laisser certains radicaux instrumentaliser la religion à des fins politiques. Se masquer le visage en permanence dans l'espace public, ce n'est pas l'expression d'une liberté individuelle. C'est une négation de soi, une négation de l'autre, une négation de la vie en société. La démocratie se vit à visage découvert. Le port du voile intégral est en totale opposition avec ce qui fait le ciment de la République française, et notamment le respect de la dignité et la sécurité.

Une loi a donc été votée à l'initiative de l'UMP pour mettre un terme à cette pratique en y associant des stages de citoyenneté pour les personnes condamnées. Celui-ci a pour objet de rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine sur lesquelles est fondée la société.

## > La défense des symboles républicains

### ► Condamner les dégradations des symboles républicains

Un décret de juillet 2010 (décret n°2010-835) punit aujourd'hui d'une contravention de la 5<sup>ème</sup> classe (1 500 euros d'amende) le fait de détruire, détériorer ou utiliser de manière dégradante le drapeau tricolore dans un lieu public ou ouvert au public, et le fait, pour l'auteur de tels faits, même commis dans un lieu privé, de diffuser ou faire diffuser l'enregistrement d'images relatives à leur commission (article R. 645-15 du code pénal).

## 4. DONNER A LA JEUNESSE TOUTE SA PLACE DANS LE PROJET NATIONAL

### > Le Service civique

#### ►La loi du 10 mars 2010 a mis en place le Service civique volontaire en France.

Il permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent de s'engager pour une période de six à douze mois. Cet engagement peut se faire dans de très nombreux domaines : culture, éducation, action humanitaire et internationale, environnement, citoyenneté, social, sport,... tous ces secteurs ayant pour trait commun le service des autres et de la collectivité.

Ce Service Civique peut se dérouler dans des associations ou dans des administrations en France ou à l'étranger. Il est indemnisé par l'Etat comme un stage et offre certaines garanties (aide au logement, transport, nourriture,...). Il n'y a pas de conditions de qualifications ou de diplômes requis, ce qui permet d'attirer tous les publics sans distinction. Cependant, il s'adresse en priorité au 16-25 ans de nationalité française ou ressortissant d'un pays de l'Union Européenne. Pour les jeunes originaires d'autres pays, il faut justifier d'un an de résidence régulière en France.

**Cette innovation forte du Président de la République valorise l'effort et l'engagement pour les autres. Le Service civique rencontre un très grand succès auprès des jeunes. En 2011, 15 000 jeunes sont concernés par ce dispositif pour des demandes évaluées à 45 000. L'objectif est d'atteindre 75 000 jeunes en 2014.**

Le succès s'explique principalement pour deux raisons d'après une étude réalisée par TNS SOFRES : d'une part le Service civique permet aux jeunes de valoriser leur parcours scolaires et/ou professionnels en bénéficiant d'une expérience nouvelle et utile et d'autre part il permet de s'engager au service de la collectivité et souvent des personnes les plus fragiles comme les seniors, les personnes handicapées ou les jeunes en difficulté.

Le service civique s'appuie sur une Agence du service civique, créée à cet effet et qui permet de promouvoir ce dispositif et d'encourager le développement de partenariats. Cette Agence a vocation à jouer un rôle majeur dans la perspective d'une généralisation du service civique.

Le succès du service civique volontaire vient mettre en évidence la nécessité de renforcer les dispositifs d'engagement au service de la Nation. Si le succès dépasse les prévisions, c'est bien qu'il existe un fort engouement de notre jeunesse pour le service des autres. La mise en sommeil de la conscription a donné le sentiment d'une société qui manquait d'un instrument collectif de mixité, d'intégration et d'engagement. Cela a servi de base à notre réflexion et à notre proposition d'un service civique universel.

## 5. RENOUER AVEC L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE

### > La priorité pour l'acquisition des fondamentaux à l'école primaire

#### ► Lire, écrire, compter : les fondamentaux.

Initié dès 2005 avec le socle commun de connaissances et de compétences, le retour à la maîtrise des fondamentaux à l'école primaire a permis de changer en partie les orientations de l'école primaire pour concentrer la priorité sur les connaissances communes indispensables. Depuis

2009, les programmes du collège intègrent les éléments du socle commun, dans la continuité de ceux de l'école primaire publiés en 2008, conformément aux souhaits du Président de la République. Depuis 2011, la maîtrise des sept compétences du socle est nécessaire pour obtenir le diplôme national du brevet (D.N.B.).

Parmi les compétences nécessaires de socle commun, on compte la maîtrise de la langue française comme priorité absolue. Cela conduit à centrer les enseignements sur

- la capacité à lire et comprendre des textes variés
- la maîtrise et la qualité de l'expression orale et écrite
- l'apprentissage de l'orthographe et de la grammaire
- l'enrichissement quotidien du vocabulaire

Les compétences sociales et civiques sont également au cœur de ce socle républicain. Il s'agit d'intégrer, comme individu et comme citoyen, les règles de la vie en société. On enseigne ainsi :

- les droits et les devoirs du citoyen
- les notions de responsabilité et de liberté
- les principes d'un État de droit, le fonctionnement des institutions, de l'État, de l'Union européenne.

Les élèves de classe de CE1 et de CM2 sont dorénavant évalués en français et en mathématiques, ce qui permet d'améliorer le suivi personnalisé et de mettre en place un soutien scolaire.

## ► Plan de prévention contre l'illettrisme

La prévention de l'illettrisme commence dès le plus jeune âge. Le Ministre de l'Education, Luc Chatel, a mis en place un plan de prévention contre l'illettrisme qui doit permettre de lutter contre ce fléau social. Les objectifs de ce plan sont simples, s'assurer de la maîtrise des compétences de base (lire, écrire, compter à la fin de l'école primaire), transmettre le goût de la lecture et assurer un meilleur accès aux livres.

A l'école maternelle, la priorité est mise à un apprentissage méthodique du vocabulaire et à l'apprentissage par cœur de textes et de chansons. A l'école élémentaire, on cherche à assurer un apprentissage méthodique de la lecture dès le cours préparatoire et on élargit l'apprentissage par cœur, la répétition et la récitation. Par ailleurs, des mesures comme le dictionnaire des écoliers consultable en ligne dans plus de 3 000 classes d'écoles élémentaires et maternelles ou l'opération « Un livre pour l'été » qui permet à chaque écolier de partir en vacances avec un livre prêté par son école, sont de nature à encourager la pratique de la lecture.

Tout cela est suivi par un correspondant chargé de la prévention de l'illettrisme auprès de chaque recteur d'académie et l'ensemble des communautés éducatives est mobilisée pour favoriser la détection des élèves en difficulté.

**► La mise en place du soutien scolaire gratuit personnalisé**

Comme s'y était engagé le Président de la République, des heures de soutien scolaire gratuit et personnalisé ont été mis en place dans les établissements scolaires pour mieux accompagné les élèves en difficulté. 1,3 millions d'élèves en ont bénéficié ! Les écoliers peuvent bénéficier d'une aide personnalisée de la part de leurs professeurs deux heures par semaine, de stages de remise à niveau durant les vacances scolaires pour les élèves de CM1 et de CM2 (trois heures par jour pendant cinq jours) et de l'accompagnement éducatif dans les écoles de l'éducation prioritaire pour les élèves volontaires après les heures de cours obligatoires. Ce dispositif permet une aide aux devoirs par exemple ou une pratique plus intensive à l'oral des langues.

L'accompagnement personnalisé mis en place en sixième remplace depuis 2011 l'aide aux élèves et l'accompagnement de leur travail personnel.

**> Le retour à des cours de morale et de civisme pour l'intégration de tous****► La circulaire relative à l'instruction morale à l'école**

En 2011, Luc Chatel a adressé une circulaire à l'ensemble des équipes dirigeantes des établissements scolaires pour rappeler à chacun l'importance de l'instruction civique et morale dans la formation des futures générations. Nous soutenons pleinement cette initiative qui ne peut que renforcer l'unité de la nation autour des valeurs républicaines et de « l'honnête homme » que l'on souhaite voir se développer dans chaque citoyen.

*« Si l'instruction civique contribue à la formation du citoyen, en faisant connaître les textes, les symboles et les institutions de la République, l'instruction morale postule que l'école se préoccupe de la personne, dans sa liberté individuelle comme dans ses relations à autrui (...). A l'école, le développement moral de l'enfant doit faire l'objet d'une attention aussi soutenue que son développement intellectuel ou physique. Il s'agit avant tout d'aider chaque élève à édifier et renforcer sa conscience morale dans des situations concrètes et en référence aux valeurs communes à tout honnête homme. Ainsi se met en place un ensemble de principes, de maximes et de règles qui guident et doivent guider l'action de chacun ». En clair, il s'agit de « transmettre les principes essentiels de la morale universelle, fondée sur les idées d'humanité et de raison, dont le respect peut être exigé de chacun et bénéficier à tous ».*

Cette morale universelle est au fondement de notre Histoire républicaine et des grands idéaux de la Révolution française de 1789. Nous devons conforter ces principes et ces enseignements car ils sont au fondement de notre démocratie et sont l'élément indispensable à une meilleure cohésion nationale.

**> L'école de la République pour tous**

## ► Amélioration de la scolarisation des enfants handicapés

Près de 200 000 élèves handicapés sont aujourd’hui scolarisés en milieu ordinaire c'est-à-dire dans les écoles de la République où ils ont toute leur place. Ils étaient 155 000 en 2006. Cela représente une hausse de près d'une tiers !

## ► Un système de bourses conforté pour permettre à chacun de réussir sa scolarité

Bien loin des slogans agités par l’opposition, notre majorité peut être fière de son action à l’égard des élèves les plus démunis. Un dixième mois de bourses a été instauré. Elles ont été fortement revalorisées de plus de 13% en trois ans et même de 20% pour les élèves dont les parents sont les plus en difficulté. Enfin, une aide au mérite de 1 800 euros a été mise en place pour les étudiants boursiers ayant les meilleurs résultats à leurs examens.

La méritocratie républicaine qui est au fondement de notre pacte national a ainsi été promue avec en parallèle le développement des internats d’excellence. Tout ceci revalorise le travail et l’effort dès le plus jeune âge conformément à nos valeurs et à nos idéaux républicains.

## > La récompense du travail et de l’effort

### ► La création des internats d’excellence

Les internats d’excellence sont un des marqueurs du quinquennat en termes de politiques éducatives avec son corollaire les établissements de réinsertion scolaire (ERS qui permettent d’écartier les éléments perturbateurs des établissements scolaires).

Pour l’année scolaire 2011-2012, 10 300 places (2 400 en internats et 7 900 labellisées) sont mises à disposition grâce à 22 internats d’excellence dont 9 nouveaux cette année. Les internats d’excellence ont pour objectif de renforcer l’égalité des chances et la méritocratie. Ils permettent d’accueillir des élèves issus de milieux défavorisés et de leur offrir toutes les conditions pour réussir et travailler au mieux de leur potentiel.

Ils permettent d’adapter les projets éducatifs pour valoriser les atouts et les performances selon différents domaines (citoyenneté, international, médias, sciences et technologies,...). Les internats d’excellence participent des programmes des « cordées de la réussite » qui établissent des partenariats entre grandes écoles et lycées. Des tutorats ou des accompagnements scolaires renforcés permettent à des élèves moins informés d’acquérir les savoirs scolaires, sociaux et culturels indispensables pour intégrer les meilleurs établissements.

Les internats d’excellence bénéficient d’un soutien financier important. 500 millions d’euros ont ainsi été dégagés du Grand Emprunt en 2010 pour les internats d’excellence.

## > Une école qui valorise les symboles républicains communs

### ► Des symboles présents dans les écoles et qui sont enseignés.

Le Drapeau français a fait son retour dans l'ensemble des établissements scolaires. Chaque classe doit également afficher la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui fonde notre référentiel commun sur l'Histoire et la République et donne ainsi un sens plus précis de notre devise : « Liberté, égalité, fraternité ». La Marseillaise est à nouveau apprise dans les écoles primaires car ce n'est pas comme le disent certains, un chant de haines ou de violences, mais le symbole historique de l'adhésion à la Liberté des individus et à la lutte contre la tyrannie.

## NOS PROPOSITIONS

Nos propositions s'inscrivent dans la continuité de la politique impulsée par le Président de la République au cours des dernières années et s'inscrivent dans la conviction que la conception française de la Nation fondée sur la volonté et l'attachement à une histoire, à une culture, une langue, des valeurs et un projet d'avenir, reste la meilleure réponse aux défis du 21<sup>ème</sup> siècle. Nous devons donc conforter l'adhésion des Français à ce projet collectif.

Nos propositions pour renforcer le sentiment d'appartenance à la Nation s'articulent autour de trois grands axes de travail :

- Affirmer une politique d'intégration et d'assimilation ferme et ambitieuse conforme à notre Histoire et à nos valeurs.
- Conforter la mission de l'école républicaine, véritable creuset national.
- Soutenir et valoriser l'engagement au service de la Nation.  
Tous ces efforts individuels et collectifs doivent s'inscrire dans un véritable parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense qui concerne chaque Français, quels que soient son origine, sa situation sociale, son âge ou ses convictions.

# **1. L'AFFIRMATION D'UNE POLITIQUE D'INTEGRATION ET D'ASSIMILATION FERME ET AMBITIEUSE CONFORME A NOTRE HISTOIRE ET A NOS VALEURS.**

## **PROPOSITION 1 : L'OBTENTION DE LA NATIONALITE DOIT ETRE CONDITIONNEE A LA MANIFESTATION DE LA VOLONTE DU DEMANDEUR**

Devenir français, c'est adhérer à une communauté de destin partagé. On ne doit pas pouvoir devenir français « automatiquement », sans manifester sa volonté.

Aujourd’hui toute personne née en France de parents étrangers acquiert automatiquement la nationalité française à sa majorité s'il vit en France ou a vécu en France pendant cinq ans depuis ses onze ans. Sauf si elle refuse la nationalité française (dans les six mois avant la majorité ou dans les douze mois qui la suivent).

Nous proposons d'inverser la logique pour s'inscrire dans une dynamique positive de manifestation de la volonté. Une personne née en France de parents étrangers qui souhaite acquérir la nationalité française devra, à sa majorité, en faire la demande.

Cette démarche de manifestation de volonté existe d'ailleurs déjà pour les jeunes qui souhaitent anticiper l'acquisition de la nationalité française à partir de seize ans (ou dès treize ans, si la demande émane des parents, avec le consentement du mineur).

Il ne s'agit pas de créer une démarche administrative supplémentaire, il s'agit de valoriser l'engagement volontaire de ceux qui font le choix de la France.

Dans cette perspective, une communication (notamment dans les établissements scolaires) serait mise en place auprès des jeunes concernés pour les informer de cette démarche, dans une logique de droits et de devoirs républicains.

Il s'agit de mettre en avant une adhésion commune porteuse d'une ambition commune nationale. Chacun se sentirait ainsi pleinement membre de la communauté des citoyens.

Les personnes devenues françaises à 18 ans participeraient ensuite, comme chaque Français devenu majeur, à une cérémonie d'entrée dans la vie citoyenne pendant laquelle serait remise la carte d'électeur (voir proposition 10)

## PROPOSITION 2 : LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANÇAISE PAR TOUS LES CITOYENS SERA UNE PRIORITE DU PROCHAIN QUINQUENNAT

La maîtrise de la langue française est considérée comme un pilier indispensable du vivre-ensemble et de la cohésion sociale et nationale. La priorité devra être donnée à l'apprentissage de la langue par les nouveaux immigrés mais également par tous les Français, immigrés ou non.

Pour parvenir à cet objectif ambitieux au service de tous nous proposons différentes mesures :

- ▶ **Faire de la lutte contre l'illettrisme, la grande cause nationale de 2012 ou de l'ensemble du quinquennat.**
- ▶ **Supprimer les enseignements des langues et cultures d'origine (ELCO).**

Ces dispositifs sont enseignés par des enseignants ressortissants du pays d'origine, pendant ou en dehors du temps scolaire et concernent 8 pays avec lesquels la France a signé des accords : le Portugal, l'Italie, l'Espagne, la Yougoslavie, la Turquie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Cela concerne plus de 80 000 élèves. Le manque de contrôle sur ces enseignements a pu nuire à l'intégration des élèves comme le soulève le Haut Conseil à l'Intégration (HCI) depuis de nombreuses années. Ils peuvent conforter des référentiels communautaires qui sont contraires à l'esprit d'unité de la Nation. Néanmoins, l'enseignement des langues actuellement du ressort des ELCO doit être plus facilement accessible en 2ème ou 3ème langue car elles sont un atout pour l'avenir de notre société d'un point de vue international et économique.

- ▶ **Renforcer l'apprentissage du français pour les élèves nouvellement arrivés en France (ENAF), adapter les pratiques pédagogiques à ces élèves en fonction des pratiques les plus efficientes et orienter différemment les ENAF en difficulté scolaire des ENAF en situation de handicap linguistique comme le préconise le Haut Conseil à l'Intégration.**

## PROPOSITION 3 : CREER UN CODE DE LA NATIONALITE

La création d'un code de la nationalité permettrait même symboliquement de souligner l'importance de ce droit régional, prérogative majeure de la République. Il renforcerait la place de la Nation dans le contexte de mondialisation en renforçant un sentiment d'appartenance et d'identité partagés.

Par ailleurs, cela pourrait souligner qu'il existe un droit de la nationalité et non un droit à la nationalité comme le notait le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur la nationalité, présenté par Claude Goasguen. Ce droit de la nationalité renforcerait la logique des droits et des devoirs.

**PROPOSITION 4 : ELARGIR LE DISPOSITIF DES CONTRATS D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION (RESERVES AUX IMMIGRANTS) AUX RESSORTISSANTS EUROPEENS DEJA INSTALLES EN FRANCE POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE****► Développer les Contrats d'Accueil et d'Intégration pour les ressortissants européens**

Les contrats d'Accueil et d'intégration ont été mis en place par notre majorité pour promouvoir l'intégration des nouveaux migrants en leur enseignant principalement une formation civique portant sur les valeurs républicaines et un apprentissage de la langue française.

**En 2010, 101 355 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés.**

Nous proposons d'élargir encore les publics potentiellement touchés par ce dispositif en permettant aux ressortissants européens de bénéficier de ce dispositif. L'apprentissage du français serait ainsi mieux assuré à l'ensemble des personnes présentes sur notre territoire et qui pour une partie d'entre elle a la volonté de s'installer durablement en France.

**PROPOSITION 5 : GARANTIR LE MAINTIEN DU LIEN ENTRE NATIONALITE FRANÇAISE ET DROIT DE VOTE, ELEMENT MAJEUR DE LA CITOYENNETE****► La logique électoraliste et clientéliste du PS ne doit pas remettre en cause les fondements de la citoyenneté**

Comme lors de chaque élection nationale depuis 1981 et alors qu'il détient une majorité d'exécutifs locaux, le PS ressort de son chapeau à promesses électoralistes, le droit de vote des étrangers aux élections locales après une période de seulement cinq ans de présence sur le territoire.

Nous sommes opposés à cette idée, non par une quelconque idée de rejet mais au contraire parce que nous considérons que la citoyenneté (et non le civisme) est par essence liée à la nationalité et qu'il ne faut pas distinguer les deux. Les socialistes semblent prêts à tout pour conserver leurs pouvoirs locaux au mépris des fondements de la République. Leur stratégie est présentée avec un cynisme déconcertant dans une note publiée en mai dernier<sup>4</sup>. La gauche choisit d'abandonner l'électorat populaire qu'elle ne parvient plus à convaincre car elle a renoncé à défendre les valeurs de la Nation. Poussant l'électoralisme à son paroxysme, elle a donc abandonné le peuple pour soutenir un vote communautaire, considéré comme plus rentable électoralement !

La volonté de participer aux élections constitue d'ailleurs la première raison mise en avant par les candidats à la naturalisation ! D'après le rapport de François Enel et Cyrille Cazenave de décembre 2008, intitulé L'acquisition de la nationalité française et le parcours d'intégration, la possibilité de voter est la première motivation exprimée par les demandeurs de la nationalité (à 73% !). Cette étude menée auprès de plus de 500 personnes naturalisées souligne ainsi que c'est

<sup>4</sup> Terra Nova, Gauche :quelle majorité électorale pour 2012 ?, Mai 2011

la logique d'adhésion et de citoyenneté qui doit être promue et non un abandon de nos valeurs républicaines.

Le développement de commissions extra-municipales ouvertes aux ressortissants étrangers permettrait de répondre à une éventuelle demande de participation, mais le droit de vote doit demeurer un élément consubstantiel de la nationalité.

## **PROPOSITION 6 : RENFORCER LES LIENS ENTRE L'ARMEE ET LA NATION**

► **Faire du 11 novembre, la journée de mémoire et de souvenir de tous les « morts pour la France ».**

► **Encourager le tourisme de mémoire.**

C'est à la fois l'occasion de renforcer l'unité de la Nation autour des symboles et de la mémoire mais également de favoriser le développement économique. Un partenariat efficace pourrait être mis en place entre le ministère de la Défense et celui du tourisme.

► **Organiser le 11 novembre 2018, une grande cérémonie internationale à Verdun** pour commémorer le souvenir des héros de la Grande Guerre et pour rappeler l'unité de la Nation à cette époque. Cette cérémonie se devrait d'accueillir l'ensemble des pays ayant participés à cette Guerre pour souligner l'esprit de paix et de réconciliation.

► **Renforcer la reconnaissance de l'engagement militaire**

Développer les cérémonies militaires, par exemple pour faits d'armes, ou lors de retours d'opérations, dans des endroits emblématiques et inscrire systématiquement sur les monuments aux morts des communes les noms des soldats morts en opérations.

► **Garantir le doublement de capacité du service militaire adapté qui s'adresse aux ultramarins d'ici 2013**

En raison des orientations prises par le Gouvernement dans le domaine du développement économique et social des collectivités territoriales d'Outre-mer, les moyens alloués au SMA vont être accrus dans les années à venir pour mieux prendre en compte le contexte social et économique de ces collectivités. Ainsi, d'ici 2013, conformément à la volonté du président de la République, l'offre de formation sera portée de 3 000 à 6 000 jeunes par an.

► **Développer les Epide, généraliser les « classes de défense et de sécurité globales » et des « préparations militaires ».**

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense (EPIDE) est chargé du dispositif « Défense, 2ème chance ». Ayant pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté, en risque de marginalisation, et basé sur le volontariat d'un projet éducatif global, l'EPIDE favorise leur entrée dans la vie active en leur proposant un parcours adapté. La

formation dispensée contribue à une insertion durable. Les centres, qui sont des établissements civils et non militaires, bénéficient toutefois de l'expérience précieuse d'anciens militaires.

Le dispositif des « classes de défense et de sécurité globales » permet à une classe d'adolescents de découvrir les armées au travers d'un enseignement de défense et du jumelage avec une unité militaire.

Hors du cadre scolaire, les « préparations militaires » (de courte durée – quelques semaines) sont avant tout une découverte du milieu et des valeurs de l'engagement. Elles sont directement dispensées par les armées et contribue très favorablement au rapprochement des jeunes (à partir de 16 ans) et de la Nation.

## **2. CONFORTER LA MISSION DE L'ECOLE REPUBLICAINE, VERITABLE CREUSET NATIONAL.**

### **PROPOSITION 7 : RENFORCER LA PLACE DES COURS D'HISTOIRE ET DE GEOGRAPHIE DE LA FRANCE A L'ECOLE PRIMAIRE POUR EN FAIRE LE REFERENTIEL COMMUN DE TOUS LES FRANÇAIS.**

La Nation française s'inscrit dans un territoire et une histoire partagée. Si l'ouverture indispensable sur les autres continents et l'histoire du monde doivent être enseignés, la priorité doit être dès le plus jeune âge de renforcer ce qui fait sens et créé du lien entre les citoyens. L'histoire et la géographie de la France doivent ainsi être privilégiées à cet âge pour que le socle commun de connaissances et de partage soit renforcé.

Il est envisageable de porter le total annuel d'heures consacrées à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique et morale à 90 heures contre 78 à l'heure actuelle dans le cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2). Cela représente 36 heures de plus en trois ans au service du renforcement du référentiel culturel commun.

L'Institut de France serait associé à la réflexion autour de ses nouvelles heures d'enseignement et aurait la mission de proposer un renforcement du référentiel commun.

Sans tomber dans le détournement historique, il est possible de développer un enseignement sur des bases scientifiques solides, qui contribuent à valoriser le « roman national » afin de permettre à chaque jeune, quelle que soit son origine ou son parcours, de s'approprier la culture et l'histoire de France, pour mieux la prolonger à son tour.

### **PROPOSITION 8 : AUGMENTER LE NOMBRE DE PLACES EN INTERNAT D'EXCELLENCE**

- Les internats d'excellence constituent l'une des avancées majeures de notre majorité dans la promotion de la réussite et de l'effort.

**L'objectif est de 20 000 places à terme contre 10 300 places à l'heure actuelle (2 400 en internats et 7 900 labellisées). Cet objectif nous paraît incontournable et des moyens devront être dégagés prioritairement au sein du ministère de l'Education nationale pour mener à bien cet objectif.**

Dans le même temps, le renforcement des dispositifs comme les « cordées de la réussite » doivent accompagner l'augmentation du nombre de places en internat d'excellence. Des moyens humains très importants pourront être mobilisés grâce au Service civique. Les étudiants du réseau des Grandes écoles pourraient être incités à se tourner vers l'aide aux élèves pour assurer la transmission de savoirs et de connaissances utiles pour la préparation des concours d'entrée par exemple. Il s'agit de s'appuyer sur une logique de fraternité au service de l'excellence.

#### **PROPOSITION 9 : EXPERIMENTER DANS LES ETABLISSEMENTS VOLONTAIRES LE PORT D'UN VETEMENT COMMUN**

##### **► Associer les parents et les équipes éducatives à la politique d'intégration par l'école**

Dans tous les établissements scolaires volontaires et sous la conduite des chefs d'établissement, une politique de port d'un vêtement commun adapté à notre époque pourrait être expérimentée. L'objectif est de gommer les inégalités sociales d'une part mais surtout d'autre part de renforcer un esprit de cohésion et d'appartenance commune à un établissement. La poursuite du renforcement de l'autorité est nécessaire dans nos écoles. Le port d'un vêtement commun différent de celui de l'instituteur pourrait créer un climat favorable au renforcement du prestige de l'enseignant. La décision de mettre en place le port d'un vêtement commun serait discuté et approuvé dans les conseils d'administration des établissements pour permettre un engagement de l'ensemble des personnes participant à la politique éducative.

Une généralisation ne serait envisagée qu'après une évaluation du dispositif et sur les aspects bénéfiques supposés d'une telle initiative.

### **3. INSTAURER UN VERITABLE PARCOURS DE LA CITOYENNETE, DU CIVISME ET DE L'ESPRIT DE DEFENSE**

#### **PROPOSITION 10 : CREER UNE CEREMONIE D'ENTREE DANS LA VIE CITOYENNE POUR TOUS LES FRANÇAIS A 18 ANS.**

##### **► L'entrée dans la vie citoyenne**

Devenir majeur aujourd'hui en France, c'est acquérir des droits et des devoirs, mais c'est surtout entrer dans la pleine citoyenneté, c'est-à-dire pouvoir voter notamment.

Nous proposons que les mairies mettent en place une cérémonie d'entrée dans la vie citoyenne qui permettrait selon des modalités à fixer selon l'importance des communes d'accueillir l'ensemble des personnes françaises (de naissance et naturalisés) devenues majeures pour un instant symbolique.

Cette cérémonie permettrait de rappeler à chacun les droits et les devoirs du citoyen et marquerait symboliquement un passage qui est souvent important chez les jeunes. Le Maire pourrait ainsi remettre leur carte d'électeurs aux nouveaux majeurs devant l'ensemble du Conseil Municipal réuni pour permettre à tous d'accueillir les nouveaux citoyens de la commune. C'est ainsi que chacun prendrait conscience de son rôle et de son devoir de citoyen de participer au destin collectif.

## **PROPOSITION 11 : RENFORCER LA JOURNÉE DEFENSE ET CITOYENNETE AVEC UNE SEMAINE DE LA CITOYENNETE ET DE L'ESPRIT DE DEFENSE (SCED).**

### **► Créer un nouveau « rendez-vous citoyen »**

**La suspension de la conscription en 1997 devait à l'origine être remplacée par une semaine d'échange privilégié entre la Nation et la jeunesse, un « rendez-vous citoyen ». Ce dispositif a rapidement été réduit à une journée d'appel à la préparation à la défense (JAPD) aujourd'hui devenu la Journée Défense et citoyenneté (JCD). Nous proposons de nous inspirer de ce principe pour mettre en place la semaine de la citoyenneté et de la Nation. Elle se déroulerait pour tous les jeunes de 16 ans pendant une semaine dans les établissements scolaires laissés vacants et remplacerait ainsi la Journée Défense et citoyenneté.**

Elle ferait plus largement appel aux réservistes civils et militaires. Ce service accueillerait tous les jeunes aux parcours différents au sein d'une même ville. Une cérémonie avec le drapeau, la Marseillaise et l'hymne européen ouvrirait et clôturait la semaine. L'objectif de cette semaine serait de recréer les bases d'une citoyenneté partagée et d'un engagement au service des autres.

Les deux premiers jours pourraient être consacrés à la présentation de nos armées et du rôle de la Défense dans la paix. Des formations aux premiers secours et à la protection civile seraient dispensées. Le code de la route et la prévention des accidents seraient mis en avant (passage d'un examen du code de la route pour sensibiliser les futurs majeurs).

Au cours de la semaine, une rencontre avec des conseillers d'orientation serait organisée avec un bilan des compétences et un suivi des formations, notamment avec un test de compétence linguistique pour détecter les personnes en situation d'analphabétisme ou de difficultés linguistiques.

Il serait rappelé aux jeunes citoyens les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales et l'obligation de vote qui font partie des devoirs républicains.

Une journée santé et solidarité se déroulerait dans la semaine. Elle comprendrait un bilan de santé, la diffusion de messages de prévention notamment dans l'usage des stupéfiants.

Le service civique serait présenté selon les différents parcours possibles (aides aux seniors, handicapés, forces de sécurité, développement durable, etc) et les associations viendraient pour un forum permettant aux jeunes de s'engager pour les autres. Les programmes européens d'échange type Erasmus ou le Service volontaire européen (SVE) seraient également mis en avant.

Au terme de cette semaine, un serment d'engagement au service de la Nation serait prononcé lors d'une cérémonie de clôture qui verrait le diplôme de cette semaine remis officiellement. Le caractère symbolique de cette manifestation renforcerait un esprit de défense et de cohésion dans notre jeunesse.

#### **PROPOSITION 12 : GENERALISER A TERME LE SERVICE A LA NATION EN CREAT UN SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL POUR VALORISER LES INITIATIVES ET LES SOLIDARITES CHEZ LES JEUNES**

► **Le succès du dispositif du service civique volontaire a conforté notre opinion. Notre jeunesse est prête à adhérer à un projet qui permet de se mettre au service des autres et de la Nation.**

De nombreuses études ont été effectuées sur la généralisation du service civique et nous pensons que le prochain quinquennat doit être celui de la création d'un service civique universel qui concernerait l'ensemble d'une classe d'âge une même année ou qui pourrait être effectué entre 16 et 25 ans. Ce service civique universel serait une expérience marquante dans une vie qui permet d'accroître ses compétences et connaissances professionnelles tout en faisant preuve de solidarité envers la Nation. Cela s'inscrit par ailleurs dans notre logique des Droits et des devoirs. Chacun pourra ainsi rendre à la Nation un peu de ce qu'il a reçu pour son instruction et son éducation. L'objectif est aussi de parvenir à donner à notre jeunesse des repères et des valeurs.

Les missions de ce service civique universel seront coordonnées par l'Agence du service civique qui devra, dans une logique interministérielle, vérifier la conformité des missions accomplies avec l'objectif d'un service d'intérêt public.

Ce service civique aurait une durée totale de deux à quatre mois en fonction des missions. Il serait partiellement rémunéré au-delà de deux mois et pourrait se dérouler en deux fois deux mois au cours des vacances scolaires par exemple. Pour tenir compte des spécificités des parcours individuels et des choix d'orientation, ce service civique universel pourrait même être fractionné en heures par semaine. La priorité est de permettre à chacun d'effectuer une mission d'intérêt public au service de la Nation.

Néanmoins face à un tel engagement et par principe de responsabilité, il est envisageable d'avoir une montée en puissance au cours du quinquennat, en maintenant pour un temps, le caractère volontaire. Une fois que des moyens suffisants seront disponibles, le service civique deviendrait universel pour tous les jeunes.

**PROPOSITION 13 : SUR LA BASE DU VOLONTARIAT, PROPOSER « L'HEURE CITOYENNE », UN ENGAGEMENT D'UNE HEURE PAR MOIS POUR LES FRANÇAIS QUI SOUHAITENT SE METTRE BENEVOLEMENT AU SERVICE DES AUTRES, EN S'APPUYANT SUR LES RESEAUX SOCIAUX NUMÉRIQUES POUR FACILITER LE PASSAGE A L'ACTE.****► Une heure au service de la collectivité**

Beaucoup de Français n'ont pas le temps ou l'envie de s'engager dans une action récurrente au sein d'une association mais sont prêts à donner quelques instants pour les autres, sans savoir comment l'employer. Nous proposons aux Français volontaires de s'engager pour « une heure citoyenne », en s'inscrivant auprès de leur commune et en faisant part des compétences qu'ils pourraient mettre à disposition des autres.

Les collectivités locales joueraient un rôle d'interface entre les Français prêts à donner une heure par mois et les associations ou citoyens qui ont un service à proposer. Les réseaux sociaux numériques pourraient être mobilisés pour faciliter la mise en relation. À travers ce dispositif, on incite chacun à se rendre utile et à entrer en relation avec d'autres. Voilà comment renforcer simplement le vivre-ensemble et la cohésion nationale.

**PROPOSITION 14 : INSTAURER UNE JOURNÉE NATIONALE DU DRAPEAU DANS LES ECOLES ET LES COLLEGES COMME UNE JOURNÉE DE RASSEMBLEMENT ET DE CONCORDE DANS LA JEUNESSE**

**L'attachement des Français pour leur drapeau est fort : 90% d'entre eux le considèrent comme un élément constitutif de la définition de l'identité française.** Sa symbolique n'est pourtant plus guère connue du grand public, moins encore des jeunes générations. Il serait donc opportun de revaloriser ce symbole légitime en nous adressant tout particulièrement aux jeunes générations. Les établissements scolaires sont en effet perçus comme un lieu de transmission des symboles de la République.

**L'inspiration peut également venir de ce qui se fait à l'étranger.** Si les Etats-Unis, la Chine ou encore la Thaïlande ont un attachement au drapeau très vivace (lever du drapeau réguliers), la pratique canadienne revêt de nombreux caractères dont la France pourrait s'inspirer. Le jour du drapeau est une fête nationale célébrée dans vingt-quatre pays. Le jour choisi pour célébrer l'événement est souvent lié à l'histoire du drapeau national. Au Canada, le jour du drapeau est célébré le 15 février depuis 1996. La présentation de l'événement comme une fête, à laquelle participe toutes les écoles du pays, permet de préserver son essence sans en faire un objet politique, et ainsi d'éviter une non application de la part du personnel enseignant.

**Suivant l'exemple canadien, notre proposition pourrait alors privilégier deux formes de valorisation du drapeau national : ludique pour les élèves de l'école primaire, solennelle (et réflexive) pour les élèves du collège et du lycée.** Cela pourrait également s'accompagner d'une explication sur la signification particulière du drapeau en berne (un « Mort pour la France »

notamment). Ainsi, au long du parcours scolaire, la valorisation du drapeau français poursuivra trois objectifs : la connaissance, le respect et l'attachement à nos couleurs.

## **PROPOSITION 15 : POUR MENER A BIEN CES INITIATIVES, NOUS NOUS APPUIERONS SUR UNE NOUVELLE RESERVE CITOYENNE**

### ► **La nouvelle Réserve Citoyenne**

La nouvelle Réserve Citoyenne serait le complément en moyens humains, qui aura vocation à mettre en œuvre la formation de notre jeunesse et l'accompagner dans l'apprentissage de notre vivre ensemble comme l'a proposé Patrick Beaudoin dans son Rapport remis au Président de la République<sup>5</sup>. Composée de volontaires issus de très nombreux organismes, institutions ou associations, elle serait le corps reconnu pour la mise en œuvre des différentes étapes solennelles du parcours, comme la journée du Drapeau ou la semaine de la citoyenneté et de l'esprit de défense.

Elle pourrait inclure :

- les correspondants défense des conseils municipaux
- les professeurs des relais défense des universités
- les jeunes non engagés dans une autre forme de réserve
- les auditeurs régionaux, nationaux de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (I.H.E.D.N) et de l'Institut National des Hautes Etudes de Sécurité et de Justice (I.N.H.E.S.J)
- les officiers, sous-officiers, militaires du rang des associations de réserve
- les journalistes accrédités défense et médias concernés
- les ex-engagés ou professionnels de l'armée
- le monde combattant
- les professeurs retraités (Histoire/géographie/éducation civique) de l'Education nationale
- les anciens volontaires du service civique national
- tout citoyen ayant une compétence particulière et souhaitant la mettre à disposition au service du parcours de la citoyenneté et de l'esprit de défense, ...

Elle aurait vocation à être utilisée lors du parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense et pour les commémorations, l'animation des lieux de mémoire, les grandes causes nationales (prévention routière, lutte contre l'illettrisme, ...).

Elle serait un vivier référencé pour l'Éducation nationale, qui pourrait faire appel à elle pour lui fournir des témoins extérieurs (ouverture de l'école sur le monde).

Ainsi conçue, la nouvelle Réserve Citoyenne sera un élément de cohésion nationale.

<sup>5</sup> Rapport de Patrick Beaudoin, Parcours de la citoyenneté, du civisme et de l'esprit de défense : vivre la France dans la République.